Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217601145-20260917-ST2026-14-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026
Publication : 29/09/2026

VILLE DE
BOLBEC

ST 2026/14

CONSEIL MUNICIPAL

– – – – – –

Extrait du Registre des Délibérations

– – – – – –

Séance du 17 septembre 2026
Convocation du 10 septembre 2026

– – – – –

Date d'Affichage :

18 septembre 2026

Nbre de Conseillers
en exercice : …… 33

Nbre de présents : …… 29
Nbre d'excusés avec pouvoir : 3
Nbre d'excusé sans pouvoir : 1
Nombre de votants : …….. 32

Etaient présents : M. Christophe DORÉ, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, M. Raphaël GRIEU, Mme Linda HOCDÉ, M. Ludovic HEBERT, Mme Isabelle GERVAIS, M. Florian COURRAEY, Mme Ghislaine FERCOQ, M. Philippe BEAUFILS, Mmes Marie-Jeanne DEMOL, Dominique COUBRAY, MM. Éric LESUEUR, Jean-Marc ORAIN, Sylvain LE SAUX, Éric LÉGER, Mmes Patricia LEHIR, Christine RASTELLI, M. Jean-Yves HÉDOU, Mme Suzanne LE TUAL, MM. Michaël CAVELIER, Jérôme ANQUETIL, Mmes Angélique FIQUET, Elfie THIBAULT, Florence LELIEVRE, Graziella FILLASTRE, M. Mattéo BACHELET, Mme Tiphaine MOREL, M. Douglas POTIER, Mme Isabelle OBLED

Excusés avec pouvoir : Mme Sabrina AUBÉRY, M. Vincent RENVOISÉ, Mme Myriam HUAULT

- Mme AUBÉRY avait donné procuration à Mme DEMOL
- M. RENVOISÉ avait donné procuration à M. COURRAEY
- Mme HUAULT avait donné procuration à Mme OBLED

Excusé sans pouvoir : M. David DUHAMEL.

– – – – –

LOTISSEMENT « LES HAUTS DE FAUQUET FICHET » :
RUE LOUIS BLERIOT (1ère partie) ET IMPASSE GEORGES GUYNEMER
RETROCESSION DES EMPRISES PUBLIQUES
- - - - -

Rapporteur : Madame Charlie GOUDAL-MANOURY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'acte notarié en date du 21 décembre 1999 portant sur la cession de la parcelle cadastrée section AX n°622 par la Commune de BOLBEC à la société « PROPRIETE FAMILIALE DE NORMANDIE » (PFN) en vue de la construction de 22 logements locatifs,

VU l'autorisation de lotir délivrée le 26 octobre 2000 à la société PFN pour lotir un terrain d'une superficie de 1 594 m² destiné à être cédé à la Commune de BOLBEC pour un usage de voirie après la construction des 22 logements,

VU la création de la parcelle cadastrée section AX n°646, à usage de voirie, issue de la division parcellaire de la parcelle cadastrée section AX n°622,

…/…

VU l'accord de principe de la Commune de BOLBEC en date du 5 décembre 2025 donné à CIF COOPERATIVE NORMANDIE (ex-Société PFN) pour la rétrocession de la parcelle cadastrée section AX n°646 dans le domaine public communal (voirie et réseaux) correspondant à la 1ère partie de la rue Louis Blériot et à l'impasse Georges Guynemer, pour une surface totale de 1 594 m²,

VU la délibération de la Commission d'Appel d'Offres de CIF COOPERATIVE NORMANDIE en date du 4 mars 2026 actant la cession de la parcelle section AX n°646 à la Commune de BOLBEC, à l'Euro Symbolique, avec prise en charge des frais d'acte notarié,

CONSIDERANT que l'ensemble des autres rues du lotissement « Les Hauts de Fauquet Fichet » ont été classées dans le domaine public communal au fur et à mesure de leur création,

CONSIDERANT que CAUX SEINE agglo assure l'entretien des réseaux et de la voirie du lotissement,

CONSIDERANT que la commune de Bolbec assure l'entretien des mats d'éclairage public et du réseau d'alimentation.

CONSIDERANT que la cession se fera à l'Euro Symbolique,

CONSIDERANT que les frais d'acte notarié seront à la charge CIF COOPERATIVE NORMANDIE,

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider la cession, à l'Euro Symbolique, par CIF COOPERATIVE NORMANDIE au profit de la commune de BOLBEC de la parcelle cadastrée section AX n°646 pour une superficie de 1 594 m²,
- de faire établir l'acte notarié par l'étude de Me Jean-Charles RUELLAN-LIMARE, Notaire à BOLBEC,
- de dire que les frais d'acte seront à la charge du vendeur,
- d'autoriser M. le Maire ou, en l'absence tout Élu dûment habilité à signer l'acte notarié ou toute pièce ou document nécessaire à la conclusion de ce dossier.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christophe DORÉ